



MONITEUR BELGE

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

F
M



04114818

BRUXELLES
23-07-2004

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Morrison & Foerster**

Forme juridique : SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE DROIT DE CALIFORNIE
Siège : CALIFORNIA STREET 345, CA 941042675, SAN FRANCISCO, USA
N° d'entreprise : AVENUE MOLIERE 262, 1180 BRUXELLES
444748463

Objet de l'acte : **Modification des pouvoirs et des personnes désignées**

Résolutions datées du 26 mars 2004 du conseil d'administration concernant les personnes désignées du bureau de Bruxelles

1 Que Christopher Norall, avocat et membre du barreau de l'Etat de New York, soit nommé en qualité de désigné de Morrison & Foerster LLP en Belgique. Il sera responsable de la gestion du bureau de Bruxelles conformément au mandat attribué dans le paragraphe 3 ci-dessous, et

2 Que Nicholas J. Spiliotes, avocat et membre du barreau du District de Columbia et de l'Etat de New York, soit nommé en qualité de désigné de Morrison & Foerster LLP en Belgique. Il sera responsable de la gestion du bureau de Bruxelles conformément au mandat attribué dans le paragraphe 3 ci-dessous, et

3 Christopher Norall et Nicholas J. Spiliotes ont tous deux le pouvoir d'assurer la gestion quotidienne de la filiale belge, en ce compris la gestion des comptes bancaires, l'obtention de crédits, le paiement de chèques, l'engagement et le licenciement du personnel juridique et la représentation du partenariat auprès de toutes les autorités belges et européennes, et de déléguer leur autorité, partiellement ou totalement, à des sous-désignés, et

4. Que par cette désignation toutes les désignations et délégations de pouvoirs antérieures sont révoquées par le présent document, et

5 Que cette désignation ne sera pas rémunérée

Déposé en même temps texte intégral et traduction jurée.

Pour extrait conforme

Christopher Norall Mandataire spécial